



Ce colloque s'inscrit dans le cadre du programme « Handicap et citoyenneté » (<https://handicap-citoyennete.uca.fr/>). Il est porté par l'Université Clermont Auvergne et l'Université de Saint-Boniface (Winnipeg, Manitoba, Canada) et codirigé par Maria Fernanda Arentsen, Professeure titulaire à l'Université de Saint-Boniface et Florence Faberon, Professeure à l'Université de Guyane et chargée de projet handicap et mémoire à l'Université Clermont Auvergne.

Ce programme, qui bénéficie du parrainage du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées, des ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la Culture et des Sports, souhaite contribuer à constituer un réseau international francophone sur le handicap, développer la recherche sur le handicap et travailler à modifier les représentations du handicap, créer des maillages territoriaux, fédérer des partenaires et promouvoir un ensemble de valeurs : engagement, intégrité, humanisme, ouverture, volonté de promouvoir le respect des personnes...

L'observation de l'appréhension du handicap et de la pauvreté par le droit dévoile une évolution parallèle et finalement convergente. Elle découle d'un changement dans la définition des personnes concernées. D'un côté, l'approche médicale et charitable des « infirmes » et des « invalides » a cédé la place à une appréhension sociale et sociétale des personnes handicapées. Les premiers étaient objets de dispositifs juridiques à part, les seconds sont des sujets de droits à part entière. Une évolution similaire se constate pour les « pauvres ». Historiquement appréhendée selon une approche strictement économique, la pauvreté est désormais saisie dans toutes ses dimensions. Elle interroge notamment la reconnaissance et l'exercice des droits de l'homme des plus pauvres. Ceux-ci sont aussi des sujets de droits.

Les deux situations se rejoignent par cette évolution, les catégories ne se recoupent pas pour autant. Chacune affronte des difficultés particulières. Certaines sont cependant partagées, par exemple en ce qui concerne l'accès aux services publics ou l'exposition aux discriminations. Des rapprochements s'opèrent par ailleurs dès lors que les mêmes personnes peuvent être concernées par les deux situations. La convergence des vulnérabilités n'empêche pas toujours le cumul des mesures prises afin d'en atténuer les effets. Se pose alors la question de la prise en compte du handicap et de la pauvreté par l'action publique. À maints égards, le rapprochement entre les deux évoque l'oxymore et révèle de nombreuses ambiguïtés et ambivalences qu'il convient d'identifier et d'analyser. Pour autant, cette action s'appuie pareillement sur une participation et une représentation accrue et active des personnes concernées.

> Inscription avant le 11 octobre 2019

> Frais d'inscription : 30 €/personne
gratuit pour les étudiants et le personnel de l'Université de Poitiers

> Contact :

Elisabeth REBILLIER

Faculté de Droit et des Sciences sociales

15 rue Sainte Opportune

Bât. E10 - TSA 81100 - 86073 POITIERS Cedex 09

elisabeth.rebillier@univ-poitiers.fr

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats.